

BILAN DE COMPETENCES

Connaissance de soi - Valorisation des acquis et du potentiel - Elaboration d'un projet réaliste - Perspectives d'évolution ou mobilités professionnelles

Outil d'aide à la prise de décision, le Bilan de Compétences est un accompagnement individuel qui s'effectue à l'initiative du bénéficiaire, lequel se montre volontaire pour s'impliquer dans cette démarche.

Prérequis :

Aucun

Entretien préalable gratuit

Public visé :

Toute personne en situation d'emploi, de recherche d'emploi, secteur privé et public, indépendant

Accessibilité :

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous consulter pour plus d'informations sur l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap

Lieu :

FCI Conseil
13 allée des Anciennes Serres
86280 SAINT BENOIT

Durée / Date :

24 heures maximum
d'accompagnement

Entrées/sorties permanentes

Parcours individualisé selon les besoins exprimés par chaque bénéficiaire

■ OBJECTIFS du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences permet à son bénéficiaire **de faire le point** sur ses acquis, son potentiel, mais aussi ses limites dans une perspective globale de changement.

L'étude des motivations et des intérêts professionnels complète la lecture des informations recueillies dans le cadre des différentes démarches réalisées.

A l'issue de cet accompagnement, le bénéficiaire reçoit un document synthétisant l'ensemble des informations traitées :

- les éléments de connaissance de soi,
- les hypothèses testées,
- le ou les projets professionnels réalistes validés,
- les démarches restant à mettre en œuvre.

■ CONTENU du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences se déroule en 3 phases, telles que définies dans l'Article R 6322-35 du Code du Travail :

« Le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire, les trois phases suivantes :

1. Une phase préliminaire qui a pour objet :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- De définir et d'analyser la nature de ses besoins
- De l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre

2. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales
- De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

Tarifs :

- 1740€ net de taxes ;
- Cas des prises en charge OPCO, coûts variables (nous consulter).
- Reste à charge si CPF : 103,20 € (sauf cas particuliers)
-  : La loi de finance 2026 prévoit la fixation d'un plafond de prise en charge de 1600 euros pour un Bilan de compétences

Financements :

- CPF
- Employeur
- OPCO
- Etat
- Régions
- Pôle Emploi
- AGEFIPH
- FAF de non-salariés
- Financement individuel

Certifié Qualiopi

Contacts :

cdupont@fci-conseil.com
07.56.43.97.43

fci@fci-conseil.com

05.49.03.03.23.

3. **Une phase de conclusion** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet. »

▪ DEROULEMENT du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences s'organise autour d'entretiens individuels avec une conseillère en bilan des compétences, dans le respect d'un cadre déontologique, garantissant la confidentialité, la neutralité et la bienveillance.

D'une durée maximale de 24h d'accompagnement, les séances de travail se répartissent sur 12 à 16 semaines, à raison d'une séance de travail par semaine ou toutes les deux semaines et d'une durée de 2h.

La méthodologie s'appuie principalement sur la méthode de l'entretien, destinée à faciliter l'élaboration du projet professionnel. Le recours aux outils de connaissance de soi, aux tests de personnalité, d'aptitudes et d'intérêts, mais également aux ressources pédagogiques sur les métiers viennent compléter ce travail de prise de conscience et de construction de projet réaliste et réalisable. Modalité d'évaluation : une attestation de fin de bilan de compétences est remise à chaque bénéficiaire à l'issue du bilan.

▪ MODALITES D'INSCRIPTION au Bilan de Compétences

Un entretien individuel préalable gratuit auprès du chargé de bilan est proposé à chaque personne se posant des questions sur le Bilan de Compétences. A l'issue de cet entretien, et selon le choix du bénéficiaire, un planning sera identifié au préalable du démarrage du bilan de compétences, selon les besoins et possibilités exprimées par le bénéficiaire.

Une convention de formation professionnelle continue sera signée entre FCI Conseil et le bénéficiaire / financeur du bilan de compétences précisant l'organisation et les coûts du Bilan de Compétences.